



ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 06 OCTOBRE 2022

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le jeudi 06 octobre 2022 à 18 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Yves MEGOZ, M. Pierre PICOLLET – PELLET, M. Henri Pierre BLANES, M. Jean – Pierre CASSINA, M. Grégory CREMA, M. Jean – Claude HINDERSCHIETT, M. John NARDELLI, M. Jean – Louis PUTHOD et M. Jean SCOMPARIN

Membres excusés : M. Stéphane BRETTON, M. Julien BLANC, M. Philippe OTTONE, M. Tomy RADET

Membres absents : M. Antoni MENEGUZZI,

ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 01 / 09 / 2022;
- 2 – Choix de la date de l'Assemblée Générale de l'A.A.P.P.M.A.F.;
- 3 – Cotisation A.A.P.P.M.A. carte de pêche 2023;
- 4 – Point sur la réunion du 28 / 09 / 2022 avec le S.M.3A.;
- 5 – Pisciculture de Varens à Passy;
- 6 – Plan pêche;
- 7 – Baux de pêche;
- 8 – Harmonisation de la réglementation des 3 A.A.P.P.M.A. rivières réciprocitaires;
- 9 – Calendrier des pêches de carpe de nuit;
- 10 – Pisciculture fédérale de Chazey – Bons;
- 11 – Tour de table.

1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 01 / 09 / 2022 :

Après lecture, le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 01 septembre 2022, est adopté à l'unanimité.

2 – Choix de la date de l'Assemblée Générale de l'A.A.P.P.M.A.F. :

Le Conseil d'Administration choisit le samedi 25 février 2023 à Bonneville. Merci à Paulo de s'occuper des formalités de réservation de la salle de l'Agora.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



3 – Cotisation A.A.P.P.M.A. carte de pêche 2023 :

Le Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. souhaite augmenter les tarifs des cartes de pêche en 2023 comme ci – dessous :

- CPMA personne majeure : + 1 €
- CPMA découverte femme : + 1 €
- CPMA personne mineure : 0 €
- CPMA découverte – 12 ans : 0 €
- CPMA hebdomadaire : + 5 €
- CPMA journalière : + 4 €

Un consensus devra être trouvé avec les deux autres A.A.P.P.M.A. réciprocitaires.

4 – Point sur la réunion du 28 / 09 / 2022 avec le S.M.3A. :

Le mercredi 28 septembre 2022, M. MARGAS et PICOLLET – PELLET ont participé à une réunion avec le Directeur du S.M.3A. durant une heure. Les points ci – dessous furent abordés :

- Curage du Brachouet en amont de la pisciculture :

Le Brachouet s'envase ce qui réduit sa vitesse et son taux d'oxygénation devient dramatiquement faible. Le S.M.3A. n'est pas opposé et a pris note de notre demande.

- Curage du canal de sortie de la pisciculture :

En cas de forte pluie, le canal de sortie s'engorge ce qui fait déborder les bassins. Le S.M.3A. souhaite garder un effet naturel, donc il ne sera pas curé avec une pelle mécanique mais il sera dégagé de sa végétation.

- Prévision de travaux dans l'Ugine à Passy :

Le seuil de la prise d'eau de la pisciculture de Varens doit être effacé et le lit de l'Ugine rabaissé ce qui nous inquiète fortement. La pisciculture doit impérativement avoir un système d'alimentation fiable. Le S.M.3A. nous explique que dans un premier temps, la Commune prévoit en 2023 de faire une tranchée pour une conduite d'eau chaude et elle nous demande de lui donner le diamètre du tuyau dont nous avons besoin afin de pouvoir l'enterrer en même temps. Dans un second temps, pas avant 2024, il faudra faire une étude pour sélectionner le meilleur système de prise d'eau afin de garantir une alimentation continue en respectant le débit réservé.

Reste à définir qui sera le Maître d'ouvrage.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



→ Sécurisation du site de Toisinges :

Cette année 2022, la pisciculture a subi deux vols de poissons. Comme recommandé par la Gendarmerie, nous proposons la mise en place d'un mât avec une caméra pour filmer le chemin qui longe la pisciculture ou sur la petite cabane au début du chemin qui appartient à la Commune. Le S.M.3A. a pris note mais ne s'est pas positionné.

5 - Pisciculture de Varens à Passy :

Samedi 03 septembre 2022 à 10 heures 00 une partie des Membres du Conseil d'Administration s'est rendu à la pisciculture de Varens. Une visite du site et de ses infrastructures a été organisée (seuil de l'Ugine, prise d'eau, bassins...) Un échange a eu lieu sur l'impact des futurs travaux, le tonnage de poissons à produire (20 tonnes dans un premier temps), des besoins au niveau Fédéral etc...

Maintenant que le Conseil d'Administration dispose de tous les éléments, M. MARGAS demande au Conseil d'Administration de voter le partenariat (ou pas) avec la Société de pêche de Passy ce qui aurait comme impact principal l'embauche d'un second pisciculteur. Les Administrateurs sont majoritairement pour à l'exception de deux abstention.

6 – Plan pêche :

Le Conseil Départemental a décidé de subventionner toutes les demandes à hauteur de 80 %. C'est une excellente nouvelle qui nous pousse maintenant à aller de l'avant !

7 – Baux de pêche :

M. MARGAS a repris contact avec Mme Betty PRAVAZ qui se propose de faire gratuitement (sauf frais de déplacement) un bilan de nos baux de pêche. M. MARGAS a demandé à la Commission Milieux de prendre le relais et d'avancer sur le sujet.

8 – Harmonisation de la réglementation des 3 A.A.P.P.M.A. rivières réciprocitaires :

M. MARGAS a proposé aux deux Présidents des A.A.P.P.M.A. rivières réciprocitaires (Annecy et Chablais Genevois) de se rencontrer pour voir si une uniformisation de la réglementation de ces trois A.A.P.P.M.A. serait envisageable. Dans l'idée, il conviendrait d'échanger sur nos souhaits en plus de la réglementation déjà en place et de les faire voter en Assemblée Générale pour plus de clarté dans l'Arrêté Préfectoral et vis – à – vis des Pêcheurs. Un courriel à cette fin a été transmis le 27 septembre. A ce jour M. MARGAS n'a reçu aucune réponse. M. PICOLLET PELLET va en toucher un mot à la Fédération.

9 – Calendrier des pêches de carpe de nuit :

M. RADET a fait parvenir à M. MARGAS plusieurs projets que celui - ci va analyser. Un point sera fait à l'occasion de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



10 – Pisciculture fédérale de Chazey – Bons :

Nous avons appris que la pisciculture fédérale de l'Ain à Chazey – Bons était en cessation d'activité. Ce n'est pas encore bien clair, mais le souci c'est que nous nous fournissons en totalité pour nos œufs de truites fario auprès de cette pisciculture. Notre commande de 600 000 œufs ne pourra pas être garantie. M. MARGAS a mandaté M. Samuel ROMAND (le remplaçant de Denys) pour faire le tour des piscicultures et trouver des œufs. De son côté la F.D.A.A.P.P.M.A. de Haute – Savoie va voir avec les autres A.A.P.P.M.A. Plus globalement, il va y avoir un état des lieux de la capacité de production de la Haute – Savoie dans le but d'essayer d'être autonome.

11 – Tour de table :

- ❖ Monsieur BLANES demande les cahiers des charges des trois labels fédéraux. Pour cela il va se rapprocher de la F.D.A.A.P.P.M.A.
- ❖ Monsieur MEGOZ demande de faire un mot pour Denys. Il signale que le niveau d'eau du lac des Pêcheurs est très bas. Il faudra voir la vanne d'alimentation avec la Commune si cela se reproduit. Il propose à tous de visionner le film de l'Assemblée Générale de la F.N.P.F. sur Facebook.
- ❖ M. SCOMPARIN demande l'autorisation de remplacer les filets de protection des bassins de la pisciculture du Mont – Blanc à Toisinges par du grillage. Il obtient carte blanche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00

Compte rendu établi par Franck MARGAS

Prochaine réunion du Conseil d'Administration jeudi 03 novembre 2022